

**C O M M U N E D ' A M B È S**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024 À 18H30**

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	16	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	06	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Votants :	22	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	01	<b>PRÉSENTS</b> : Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ; Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Date de la convocation :		
21 novembre 2024		<b>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</b> : Nicolas MUZOTTE donne procuration à Pearl HIPPOLYTE, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ donne procuration à Rémi PIET, Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Eléonore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU
Certifié exécutoire		
Compte tenu de l'envoi en		
Préfecture le :		<b>ABSENT(S)</b> : Jean-Noël ELIPE
		<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> : Pearl HIPPOLYTE
Et de la publication en ligne le :		

**DÉLIBÉRATION N° 083 11 2024 – FINANCES – BUDGET 2024 – DISSOLUTION DU BUDGET**  
**ANNEXE « CAISSE DES ÉCOLES » DE LA COMMUNE D'AMBÈS**

*Présentation par Isabelle BESSE*

**Considérant** que les attributions de la Caisse des Écoles ont été reprises par la Commune,  
**Considérant** que le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis 2021 et au vu de l'approbation du  
compte administratif 2020,  
**Considérant** qu'aucune opération de dépenses ou de recettes n'a été réalisée par la Caisse des Écoles,  
depuis plus de 4 ans,  
**Vu** le budget primitif de la Commune,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances du 20 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **DÉCIDE** la dissolution de la Caisse des Écoles au 31 décembre 2024 au regard de l'absence d'activité  
et de mouvement financier depuis plus de 4 ans ;  
- **ARRÊTE** les comptes de la Caisse des Écoles à la date de sa dissolution.  
Les opérations de dissolutions seront passées en 2025 et les résultats seront repris dans le budget primitif  
2025 de la Ville.

Fait et délibéré le 27 novembre 2024  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

